

Formulaire de renseignements droit passerelle en cas de difficultés économiques

(loi du 22 décembre 2016 instaurant un droit passerelle en faveur des travailleurs indépendant)

[Renvoyez ce formulaire par courrier recommandé à votre caisse d'assurances sociales](#)

A. Données d'identification

Nom

Prénom

Numéro NISS ..-.

(voir votre carte d'identité)

Adresse de contact en Belgique

Rue N° Bte

Code postal Commune

Adresse email

T: +32 / M : +32 /

N° du compte bancaire au nom de

IBAN BE

BIC

B. Situation familiale

Avez-vous au moins une personne à charge auprès de votre mutuelle?

Non

Oui (cocher la case correspondante)

Conjoint(e)

Cohabitant

Parent

Grand-parent

Enfant

Autre

➤ **Attention** : si OUI, vous devez faire remplir l'attestation (annexe 1) par votre mutuelle. Cette attestation est nécessaire pour obtenir la prestation majorée du droit passerelle.

➤ **Votre situation familiale change ?** Informez-en immédiatement votre caisse d'assurances sociales.

C. Situation socio-professionnelle

C.1. Activité professionnelle

Exercez-vous une activité professionnelle depuis la cessation de votre activité d'indépendant ?

- Non Oui , depuiset laquelle

Êtes-vous mandataire/associé actif d'une autre société que celle qui est concernée par la cessation ?

- Non Oui , depuis
-Nom de la société
-Numéro d'entreprise (ou numéro TVA)

Avez-vous exercé une activité salariée **dans le passé** ?

- Non Oui , duau

- *Attention : fournissez à votre caisse d'assurances sociales une **attestation de l'Office national de l'Emploi (ONEM)** qui indique sur quelle base légale vous ne remplissez pas les conditions d'admissibilité de l'assurance chômage. Pour obtenir cette attestation, introduisez une demande d'allocations de chômage auprès de l'ONEM.*

C.2. Revenu de remplacement

Avez-vous perçu des allocations de chômage (sous n'importe quelle dénomination : allocations d'insertion, allocations d'attente, etc.) **dans le passé** ?

- Non Oui , duau

- *Attention : fournissez à votre caisse d'assurances sociales une **attestation de l'Office national de l'Emploi (ONEM)** qui indique sur quelle base légale vous ne remplissez pas les conditions d'admissibilité de l'assurance chômage. Pour obtenir cette attestation, introduisez une demande d'allocations de chômage auprès de l'ONEM.*

Recevez-vous **actuellement** un revenu de remplacement (belge/étranger) ?

- Non Oui : lequel ? (cocher la case correspondante)
- Allocations de chômage, sous n'importe quelle dénomination (allocations d'insertion, allocations d'attente, etc.).
 - Pension
 - Indemnités d'incapacité de travail ou d'invalidité
 - Autres (précisez) :

Avez-vous **demandé** un revenu de remplacement (belge/étranger) ?

- Non Oui : lequel ? (cocher la case correspondante)
- Allocations de chômage, sous n'importe quelle dénomination (allocations d'insertion, allocations d'attente, etc.).
 - Pension
 - Indemnités d'incapacité de travail ou d'invalidité
 - Autres (précisez) :

D. Droit passerelle en cas de difficultés économiques

Remplissez si vous avez cessé votre activité indépendante suite à une des situations suivantes qui indiquent des **difficultés économiques**.

- **Attention** : vous devez avoir officiellement cessé votre activité indépendante. Si vous n'avez pas encore introduit de déclaration de cessation à votre caisse d'assurances sociales, votre demande de droit passerelle doit être accompagnée d'une déclaration de cessation d'activité.

Je reçois un revenu d'intégration sociale au moment de la cessation de mon activité indépendante.

L'Institut National d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants m'a octroyé une dispense complète ou partielle, dans la période de douze mois précédant le mois de la cessation de mon activité indépendante.

Mon revenu professionnel net est inférieur au plancher de cotisations minimal, tant pendant l'année de ma cessation que pendant l'année qui la précède (pour l'indépendant et l'aidant, il s'agit, pour l'année 2022 de 14.658,44 euros,¹ pour le conjoint aidant, il s'agit de 6.439,45 euros.²)

- Démontrez au moyen de **pièces justificatives** que vos revenus de l'année de la cessation et de l'année précédente se trouvent au-dessous du montant concerné. Chaque pièce doit être brièvement commentée (**annexe 2**). S'il s'agit de pièces comptables, un commentaire par votre comptable est souhaitable. Si vous n'avez pas de comptable, commentez vous-même chaque pièce justificative.

- **Attention** : si vous êtes conjoint aidant ou aidant, joignez les pièces justificatives supplémentaires nécessaires (avec commentaire) qui démontrent que le revenu de l'indépendant aidé de l'année de votre cessation et de l'année précédente se trouve également au-dessous du montant.

- **Attention** : êtes-vous actif comme gérant, administrateur ou associé actif d'une société au moment de la cessation de votre activité indépendante ?

Non Oui,

- Nom de la société

- Numéro d'entreprise (ou numéro TVA)

*Oui ? Alors vous devez, à côté de la condition que vos revenus se trouvent en-dessous du montant concerné (montant que vous devrez démontrer au moyen de pièces justificatives nécessaires reprises en annexe), remplir encore d'autres conditions supplémentaires. Ainsi, vous ne pouvez bénéficier du droit passerelle que si la **procédure de liquidation** de votre société est entamée et que le montant des **avantages patrimoniaux** que vous avez reçu suite à cette liquidation ne dépasse pas 29.316,88 euros (montant applicable pour l'année 2022³).*

¹ Pour l'année 2021, le seuil pour les travailleurs indépendants et les aidants était de 14.042,57 euros. Ce montant est actualisé annuellement.

² Pour l'année 2021, le seuil pour les conjoints aidants était de 6.168,90 euros ; Ce montant est actualisé annuellement.

³ Ce montant est actualisé annuellement.

Pour déterminer le volume de ces avantages patrimoniaux, votre caisse d'assurances sociales se basera sur le bilan de l'avant-dernier exercice comptable clôturé de la société, multiplié par le pourcentage des actions que vous possédez.

Déterminez-vous des actions dans la société?

- Non (démontrez-le au moyen d'une attestation du gérant, de l'administrateur (délégué) ou du liquidateur ou au moyen d'une déclaration sur l'honneur si vous êtes le seul gérant de la société.*
- Oui, à % (démontrez-le au moyen de pièces justificatives).*

Si vous ne précisez pas le pourcentage, vous êtes censés détenir toutes les actions (100%) de la société.

Si la situation de votre société au moment de l'introduction de cette demande est pire par rapport à la situation de l'avant-dernier exercice comptable clôturé, vous avez la possibilité de démontrer sur base d'éléments objectifs que ce résultat pire est la conséquence de difficultés économiques ou de dettes qui ont influencé négativement le total du bilan. Ajoutez les documents attestant cela à votre demande (Annexe 3).

- **Attention** : *s'il apparaît a posteriori que les revenus définitivement connus excèdent encore les planchers, le droit au droit passerelle est supprimé et vous devez rembourser les prestations perçues indûment à votre caisse d'assurances sociales.*



DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je déclare avoir complété ce formulaire de manière complète et véridique.

Je suis au courant du fait que ma demande ne peut pas être traitée sans les pièces justificatives demandées.

Je m'engage à signaler immédiatement à ma caisse d'assurances sociales toute modification dans les renseignements mentionnés ci-dessus.

Je suis conscient que cette déclaration est soumise aux vérifications nécessaires.

Je suis conscient que toute déclaration fautive ou incomplète visant à obtenir le versement indu de prestations (plus élevées) constitue une violation de l'article 233 du code pénal sociale et peut entraîner la récupération des prestations indûment versées et des poursuites judiciaires.

Nom :

Prénom :

Date :

Signature :



ATTESTATION CHARGE DE FAMILLE

(à remplir par l'organisme assureur)

Par la présente, nous confirmons que l'assuré social

Nom

Prénom

NISS (n° du registre national) ..-.

est affilié auprès de notre organisme en qualité de titulaire

depuis le

a au moins une personne à charge, au sens de l'article 123 de l'arrêté royal du 3 juillet 1996 portant exécution de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994,

depuis le

Date :

Signature et cachet de l'organisme assureur :

Annexe 2

Cessation pour des raisons économiques – éléments qui prouvent que vos revenus sont inférieurs au seuil minimum

Explication des pièces numérotées

(à remplir par votre comptable ou vous-même¹)

Pièce 1 :

.....
.....
.....
.....

Pièce 2:

.....
.....
.....
.....

Pièce 3 :

.....
.....
.....
.....

Pièce 4 :

.....
.....
.....
.....

Pièce 5:

.....
.....
.....
.....

Nombre total de pièces joints :

Date :...../...../.....

Signature du demandeur :

Signature du comptable :

¹S'il s'agit de pièces comptables, si possible par votre comptable. Si vous n'avez pas de comptable, vous devez commenter vous-même chaque pièce justificative.